

N/REF : 19/04/2025 9H59 C:024888 I:36357

CITYA DAUPHINE IMMOBILIER

V/Appel du Samedi 19/04/2025 a 9H59

**23 RUE HOCHÉ
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : LE 130 REPUBLIQUE
130 RUE DE LA REPUBLIQUE
38170 SEYSSINET PARISSET

Fontaine, le 22 Avril 2025

Référence Marché: CT Interv.Mult-Techn.d'Urgence

LOCALISATION : ALLEE N130 - COMMUNS - CONTACTER MR MASTROMATTEO -PORT.*06 31841466*

MOTIF : MERCI D'INTERVENIR EN URGENCE POUR UN PROBLEME DE REFOULEMENT DEVANT
L'ALLEE DE LA RESIDENCE (LE SERVICE ASSANISSEMENT DE LA VILLE A ETE
CONTACTE ET SIGNALE UN PROBLEME PRIVATIF A LA RESIDENCE)

Donneur d'ordre : Ste EXCELIA(Perm.CITYA)

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une
pompe haute pression.

LE 19/04/2025 A 11H00 :
DEBOUCHAGE HYDRAULIQUE DU RESEAU ENTRE DIFFERENTS REGARDS.
EXTRACTION DE LINGETTES ET DE BEAUCOUP DE PAPIERS.
ECOULEMENT RESEAU DIFFICILE.
PREVOIR UN CURAGE.

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 22/04/25 a 08H59 M. C. BARUT

IMMEUBLE NON REFERENCE DANS NOTRE 'FICHER IMMEUBLE' POUVEZ VOUS NOUS
TELECOPIER:ADRESSE:NOM DE IMMEUBLE/ RUE/ VILLE-NOM DU GARDIEN:
ALLEE/TELEPHONE-VOTRE REFERENCE- NOM DU GESTIONNAIRE-TVA -MERCI DE
VOTRE ACTION POSITIVE.

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement
d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer
l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs
interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y

remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

=====					
Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT		
1,00	Forfait Débouchage/pompage <= 2H00	1	496,79		496,79
1,75	H(s) Suppl.Interv.Déb./Pompage > 2H00	1	200,83		351,45
	TOTAL H.T.				848,24
	T.V.A. a 10,00%				84,82
	TOTAL T.T.C.En EURO				933,06

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2025

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN